

DECISION N° 22-687
portant délégation de signature

annule et remplace la décision n° 22-172

Gardes Administratives

La Directrice du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire

- Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3, du Code de la Santé Publique, et notamment son article L 6143-7 ;
- Vu le décret n° 200961765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33,
- Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu la décision en date du 15 janvier 2007 recrutant M Francis Hérault en tant qu'ingénieur hospitalier principal au Centre Hospitalier de Vendôme
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du premier septembre 2022 nommant Madame Sophie Durand Moirin en qualité de directrice adjointe chargée des ressources humaines et de la formation, au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire et aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Savigny-Sur-Braye et de la Ville-Aux-Clercs.
- Vu le contrat de travail signé le premier juin 2018 entre M. Lamour, Directeur par intérim et M Marc Lethielleux, recruté en tant que directeur-adjoint chargé des finances, du contrôle de gestion et des admissions au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 décembre 2019 nommant Mme Lucie Perrot en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire
- Vu la convention de direction commune en date du 6 février 2020 entre le centre hospitalier de Vendôme-Montoire, l'EHPAD de Savigny-Sur-Braye et l'EHPAD de la Ville aux Clercs,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 05 août 2020 nommant Mme Gwenaëlle Breche en qualité de directrice-adjointe au centre hospitalier de Vendôme-Montoire à compter du 14 septembre 2020,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 3 septembre 2021 nommant Madame Nathalie Guines à compter du 18 octobre 2021 en qualité de directrice adjointe, chargée des services économiques, logistiques, techniques, biomédical et informatique au centre hospitalier de Vendôme-Montoire, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Savigny-Sur-Braye et de la Ville-aux-Clercs
- Vu le contrat de travail signé le premier mars 2022 entre Mme Boismartel, directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire et Madame Nathalie du Fay recrutée en tant que directrice des soins en charge de la coordination générale des soins et de la qualité,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 9 mars 2020 nommant Madame Valérie Boismartel en qualité de directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire à compter du 10 septembre 2018 à titre de régularisation, et nommant Madame Valérie Boismartel dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire et des EHPAD de Savigny Sur Braye et de la Ville aux Clercs (Loir et Cher),
- Vu le procès-verbal d'installation de l'intéressée établi par Madame la Présidente du Conseil de Surveillance, en date du 10 septembre 2018,

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à Madame Gwenaëlle Brèche, Mme Nathalie Guines, directrice adjointe, Mme Lucie Perrot, directrice adjointe, Directrice adjointe, Madame Nathalie du Faÿ, directrice des soins, Madame Sophie Durand Moirin, directrice adjointe, Monsieur Francis Hérault, ingénieur hospitalier, Monsieur Marc Lethielleux, directeur adjoint à l'effet de signer, dans le strict cadre des gardes administratives et afin de garantir la continuité de service :

- 1) Tous documents ou correspondances dont la signature présente un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement et/ou l'intérêt des malades et résidents, et notamment :
 - les différentes pièces relatives aux décès et à l'état civil (autorisation de transport sans mise en bière, déclarations de décès...)
 - les bons de commandes permettant une intervention urgente d'un prestataire, commandes de transports sanitaires,
- 2) tout document relatif aux hospitalisations ou soins sous contrainte, ou relatif à une mesure de protection, que ledit document soit à destination ou en provenance d'un Tribunal judiciaire, de la Préfecture ou de l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les documents de saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre du suivi des mesures d'isolement et de contention
- 3) tout accusé de réception de documents émanant des forces de l'ordre (police, gendarmerie), ou de l'autorité judiciaire.
- 4) tout document relatif à la mise en œuvre d'un plan blanc ou d'un plan d'urgence
- 5) Les assignations des personnels en cas de grève.
- 6) les décisions de suspension à titre conservatoire

Article 2 :

Cette délégation prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022. Elle sera affichée au sein du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire et fera l'objet d'une communication au Conseil de Surveillance.

Fait à Vendôme le 1^{er} septembre 2022



La Directrice,

Valérie BOISMARTEL

Vu, pour dépôt de signature,

Gwenaëlle BRECHE
Directrice adjointe

Nathalie du FAÿ
Directrice des soins

Lucie PERROT
Directrice adjointe

Nathalie GUINES
Directrice adjointe

Sophie DURAND MOIRIN
Directrice adjointe

Francis HERAULT
Ingénieur hospitalier

Marc LETHIELLEUX
Directeur adjoint